

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2016

L'An Deux Mille Seize, le seize mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS.

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Michelle HUVET
Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN,

Objet : Considérant que Monsieur le comptable public de Saint-Priest a transmis le compte de gestion 2015.

Compte de Gestion Qu'il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2015, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2015.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2016

Le Président

Jean-Pierre TALUT

